

# Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

## Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

### FORUM DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET HABITUÉS DE SAINT-JEAN-DE-MONTS

16 juillet 2015 – Saint-Jean-de-Monts  
(Partie concernant le débat public)

#### En tribune

#### **Commission particulière du débat public :**

Jacques ROUDIER, président

#### **Maîtrise d'ouvrage :**

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

#### **Intervenants :**

Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts

André RICOLLEAU, Maire de Saint-Jean-de-Monts

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

### **Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts**

Merci, Monsieur EMANGARD, je vais demander à Monsieur ROUDIER et à Madame FORGET de venir nous rejoindre.

Monsieur ROUDIER et ces Messieurs-Dames vont se présenter et vous présenter ce projet. Ensuite, selon le temps qu'ils vont passer, on aura quelques minutes quand même s'il y a des questions, mais s'il y a des questions, il faudra que ce soit très rapide. Je vous remercie d'avoir accepté ce forum un peu perturbé et minuté. Merci à vous. À vous la parole, Monsieur ROUDIER.

### **Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Madame le Président, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis particulièrement heureux de me retrouver ce matin parmi vous et d'avoir ainsi l'occasion d'échanger au moment où se déroule ce débat public sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je vais vous présenter assez rapidement ce qu'est le débat public et comment il a été organisé sur ce projet et, après, Madame FORGET, de la Société des éoliennes des îles, de Noirmoutier et d'Yeu, présentera le projet lui-même et nous pourrons après, si Madame le Président nous y autorise, répondre évidemment à vos questions.

### **Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts**

Ça dépend du temps que vous allez passer.

### **Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Absolument. D'où naît le débat public en fait ? Il naît du souci de faire participer les citoyens à la décision publique et de l'informer sur la décision publique. Toutes les enquêtes qui sont menées montrent que cette attente est forte chez chacun d'entre nous, et cette attente est consolidée par un certain nombre d'exigences juridiques qui existent à trois niveaux que j'ai rappelés ici : d'abord le niveau international, qui est celui d'une convention dite Aarhus, qui est une convention relative à l'environnement et qui comporte des dispositions sur l'accès des citoyens aux informations et aux décisions qui concernent l'environnement, une directive européenne des années 2000 et quelques et, au plan national, comme vous le savez, le dispositif de la Charte de l'environnement et le dispositif du Code de l'environnement. Pour que ces actions d'information et de participation des citoyens à la décision publique fonctionnent, il a été créé une institution qui en est garante : la Commission nationale du débat public, qui est une autorité administrative indépendante. C'est elle qui met en place les organisations pour tous les débats et, à ce titre-là, c'est elle qui m'a nommé, ainsi qu'un certain nombre de mes collègues pour constituer une commission particulière qui organise ce débat spécifique au projet de parc éolien.

Quels sont les objectifs et les valeurs du débat public ? Il faut d'abord rappeler que le débat public porte sur un projet identifié. Il faut avoir un projet et un porteur de projet et, sur ce projet, on peut parler de beaucoup de choses, on peut parler de tout. D'abord à quoi sert le projet ? Est-il utile, quels sont ses objectifs ? Ensuite, son opportunité : faut-il le faire ou ne faut-il pas le faire ? Après, ses caractéristiques et, s'il est décidé de le faire, quelles sont les modalités spécifiques qu'il faut mettre en œuvre pour le réaliser ?

Vis-à-vis du public, plusieurs choses peuvent et doivent être faites et lui-même peut avoir plusieurs soucis, qu'il s'agit de satisfaire. Le premier est un souci d'information : il importe que le public sache de quoi il s'agit et ait accès à un maximum d'informations. À partir de là, le débat sert aussi à ce que le public puisse poser des questions et, évidemment, qu'il obtienne les réponses pertinentes à ces questions. Troisième étape, le débat permet aussi au public de donner son avis, d'exprimer son opinion sur le projet et, dernière dimension, qui n'est pas la moins importante, le débat est aussi un facteur qui conduit le maître d'ouvrage à enrichir son projet, à faire évoluer sa décision. L'expérience montre même que, dans un tiers des cas, elle conduit à ce qu'il ne soit pas donné suite au projet.

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Pour faire fonctionner le débat public, il faut intégrer un certain nombre de valeurs que j'ai rappelées ici. La première est celle de la transparence de l'information : un bon débat suppose d'abord que toutes les informations disponibles aient été mises à la disposition du public dans des formes les plus accessibles possible. La deuxième règle du débat est celle de l'ouverture : le débat est ouvert à tout le monde et chacun y est traité de façon égale, quels que soient sa qualité et le titre auquel il intervient. Troisième élément du débat, il s'agit d'un débat qui doit être au maximum argumenté, de façon à ce que les positions des uns et des autres puissent évoluer et s'enrichir mutuellement en fonction des arguments et des éléments qui sont échangés. Enfin, dernière règle du débat, c'est évidemment qu'il soit neutre et impartial par rapport au projet : le débat public n'est pas le lieu de la décision, la décision est prise ailleurs, par le maître d'ouvrage d'une part, par les autorités publiques compétentes qui ont à l'autoriser le cas échéant et la commission qui organise un débat a pour règle de ne pas avoir d'opinion sur le projet : elle n'en a pas au début du débat, elle n'en a pas plus à la fin du débat et elle n'en exprime à aucun moment.

J'en viens maintenant à l'organisation du débat sur le parc éolien d'Yeu – Noirmoutier. Compte tenu de son importance, ce projet, en application du Code de l'environnement, doit faire l'objet d'un débat public et il a été transmis à la Commission nationale à la fin de l'année 2014. Les trois premiers mois de l'année 2015 ont été consacrés à la préparation du débat, à rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs locaux et à définir le cadre de ce débat public. La période strictement de débat a été fixée du 2 mai au 7 août 2015 : nous sommes donc en plein milieu de cette période de débat, un peu plus de 3 mois. Pour donner les échéances qui suivront, la Commission que je préside dispose derrière de 2 mois pour établir un compte rendu de ce qui s'est dit ; nous devons donc rendre notre copie le 7 octobre 2015 au plus tard et, derrière, le maître d'ouvrage, la Société des éoliennes, dispose de 3 mois pour faire connaître la décision qu'elle a prise et les enseignements qu'elle tire du débat.

Le débat, c'est d'abord un certain nombre d'informations qui sont diffusées, notamment – et j'y reviendrai tout à l'heure – par le site qui est créé pour cette occasion-là, et puis c'est pas mal de rencontres sur le terrain que nous avons réparties un peu géographiquement sur l'ensemble de la zone du littoral que nous avons estimée impactée par ce projet : nous avons donc tenu des réunions entre Pornic et les Sables-d'Olonnes et évidemment dans les deux îles de Noirmoutier et d'Yeu. Huit réunions publiques sont programmées et 5 ont déjà eu lieu, dont une ici au début du mois de juin, notamment sur les problèmes de liaison terrestre, j'y reviendrai tout à l'heure. Nous avons organisé 5 ateliers qui, en plus des réunions publiques, sont des moments complémentaires d'approfondissement technique des sujets posés. Nous avons tenu ce qu'on appelle 5 sessions de débats mobiles, c'est-à-dire de rencontres sur le terrain dans différentes instances. Nous avons été comme ça à Notre-Dame-de-Monts, au festival À tout vent, nous avons été au marché à Saint-Gilles, nous avons été à la course des ports vendéens et nous avons été également au marché à l'île d'Yeu. Pour associer aussi les jeunes futurs citoyens ou les jeunes populations, nous avons tenu, tout à fait au début de la période, 3 ateliers avec des lycéens à La Roche-sur-Yon, et notamment des lycéens qui étaient dans des sections technologiques pouvant avoir un lien avec les technologies mises en œuvre par ce projet. Dernier élément d'information et support d'expression, c'est évidemment le site internet, donc j'espère vous avez l'adresse à l'écran et qui, à la fois est un lieu où se trouve toute l'information rassemblée, où se trouvent toutes les restitutions des différentes séances qui ont eu lieu, où vous pouvez poser des questions, déposer des avis et des contributions et retrouver des réponses aux questions que vous avez posées. Dernier point, c'est l'endroit où les personnes morales peuvent elles aussi déposer des contributions un peu plus solennelles, ce qu'on appelle des « cahiers d'acteurs ».

Dernier point de cette présentation du débat que je voudrais mentionner ici, pour vous donner quelques indications sur les thématiques qui ont été abordées au cours de ce débat et sur ce projet. La règle du jeu initiale est que l'on peut parler de tout, et c'est à peu près ce qui s'est passé au cours des séances qui ont déjà eu lieu, et probablement y aura-t-il quelques éléments nouveaux qui seront encore introduits par les séances qui restent. Les premiers points évidemment débattus sont les caractéristiques et le calendrier du projet, son utilité, c'est-à-dire notamment sa contribution à la politique énergétique, comment il s'insère dans cette politique énergétique nationale, son économie, sa rentabilité, combien ça coûte, qui paye, quels risques y sont associés. Deuxièmes grandes thématiques abordées, c'est ce que je qualifierai d'impact sur les milieux et, à ce titre. Il y a deux grandes rubriques que je ne détaillerai pas : une qui est celle de l'impact sur les milieux naturels, à la fois la faune, la flore, les courants et tout l'ensemble du milieu naturel, et une thématique évidemment sensible, celle de l'impact sur le paysage. À ce titre-là, le maître d'ouvrage a fait, à notre demande et notre instigation, un certain nombre de restitutions, de photomontages et de simulations, dont un qui est vu

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

de la plage de Saint-Jean qui est disponible dans le hall, ainsi qu'une visualisation sur internet. Le troisième volet qui a été abordé est celui de l'impact sur les activités économiques, avec plusieurs types d'activités économiques qui peuvent être concernées : les activités industrielles et de services liées à la construction et à l'exploitation du parc, les activités que je qualifierai de nouvelles qu'impliquent la création de ce parc et l'effet potentiel sur toutes les activités existantes. À ce titre-là, une attention particulière a été exprimée, à la fois sur la pêche et les autres activités professionnelles en mer et sur le tourisme et les loisirs nautiques. Autres thématiques abordées évidemment, les questions de sécurité autour du parc, à la fois de sécurité maritime et de sécurité aérienne. Dernier point, c'est bien de produire de l'électricité en mer, encore faut-il la relier au réseau et par conséquent la question du raccordement au réseau électrique, ce qu'on appelle l'atterrage, qui n'est pas réalisé par le maître d'ouvrage mais par le spécialiste des réseaux à haute tension électrique en France, RTE, est un point qui a également été abordé, notamment à la session que nous avons tenue ici.

Voilà ce que je voulais dire. J'ai dû mettre une dernière diapositive, juste pour vous rappeler ici les dernières séances publiques. Nous serons le 21 juillet à l'île d'Yeu, le 29 à La Barre-de-Monts pour parler notamment de pêche et de sécurité. La séance de clôture aura lieu à Saint-Hilaire-de-Riez, et ce sera la première occasion de tirer quelques enseignements de tout ce que nous aurons entendu au cours de ces différentes séances.

Dernier point que je mentionnerai : vous pouvez par ailleurs, au-delà des questions que vous pourrez poser par oral tout à l'heure, dans le temps disponible, vous pouvez déposer des questions par écrit – des formulaires sont disponibles –, elles seront réintégréées sur le site et il y sera répondu par voie électronique.

Je vous remercie de votre attention.

### **Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts**

Merci, Monsieur ROUDIER, Madame FORGET ?

### **Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier**

Merci Madame le Président. Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonjour. Nous voulons d'abord vous présenter un petit film avant de passer à la présentation en diapositives : cela vous permettra déjà d'avoir une idée plus précise de ce projet.

#### *Film*

Je me présente, je suis Lucile FORGET, responsable de l'équipe de développement local de la Société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui a été retenue par l'État français, à l'issue de l'appel d'offres, pour continuer le développement et, nous l'espérons, la construction et l'exploitation de ce parc éolien. Avec une équipe de 4 personnes, nous sommes basés à Nantes et nous sommes en charge de la poursuite de la concertation avec les acteurs du territoire, quels qu'ils soient, acteurs économiques, politiques, institutionnels, usagers de la mer et citoyens. Je vais essayer, dans le temps assez contraint qui m'est imparti, d'aller un peu plus dans le détail de ce projet et de répondre à vos questions. Bien entendu, il faudrait trois bonnes heures pour aller dans le détail de chacun des sujets qui vous intéressent peut-être aujourd'hui. On va les aborder rapidement et, si Madame la Présidente le veut bien, j'essaierai de répondre aux questions qui ne manqueront pas de se poser.

D'abord un rappel des caractéristiques de ce parc éolien. Comme vous le voyez sur la diapositive à l'écran, il se situera à peu près à 12 km de l'île d'Yeu, 17 km de Noirmoutier, et on sera à environ 22 km au plus proche de Saint-Jean-de-Monts. Quand on parle de Saint-Jean-de-Monts, c'est la partie nord de la commune, ici, devant le remblais, le front de mer : vous serez plutôt à 27-28 km des premières éoliennes, comme vous pouvez le constater sur le photomontage qui se situe à l'entrée. Cette zone, ce n'est pas nous qui l'avons choisie ; c'est un invariant, c'est un des postulats de l'appel d'offres, c'est l'État qui nous a dit : voilà où vous devez élaborer votre projet.

Au sein de cette zone qui faisait 112 km<sup>2</sup>, nous avons travaillé avec les professionnels de la pêche, avec les élus, bien sûr, des communes littorales concernées : on parle de l'île de Noirmoutier et de l'île d'Yeu, mais, bien évidemment, nous

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

sommes venus rencontrer les élus de la communauté de communes Océan et Marais-de-Monts pour essayer de trouver, dans cette zone de 112 km<sup>2</sup> l'implantation qui était la moins gênante, la moins impactante. Et nous avons abouti à ce que vous voyez devant vous à l'écran, donc l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW chacune, qui seront implantées selon des lignes nord-ouest sud-est et en quinconce. On a respecté ces alignements pour plusieurs raisons : d'abord parce que les professionnels de la pêche nous avaient demandé de mettre nos éoliennes selon ces directions-là pour pouvoir continuer à pratiquer leur métier au sein de ce parc éolien si la Préfecture maritime l'autorise. Ce n'est pas nous, porteurs du projet, qui allons prendre cette décision : ce sont les services de l'État qui sont en charge de la sécurité maritime. Cette décision ne sera prise qu'une fois qu'on aura eu les autorisations de construire ou non. On a donc vraiment élaboré ce projet pour pouvoir faire que ça se passe le mieux possible. On a aussi espacé les éoliennes les unes des autres : il y aura au minimum 1 200 m entre deux éoliennes et au maximum 1 800 m pour, là aussi, permettre le maintien de la pêche en toute sécurité et aussi ménager des corridors de navigation, pas seulement pour la pêche mais aussi pour la plaisance – si elle est autorisée là encore –, mais aussi des corridors à destination des oiseaux puisqu'on sait que le milieu maritime assez proche des côtes, là où nous sommes, est le lieu d'axes migratoires.

Que vous dire d'autre ? Les éoliennes seront construites au Havre, parce que c'est là qu'Adwen, notre partenaire turbinier, a choisi d'implanter ses usines, et il y aura une phase intermédiaire sur le port de Saint-Nazaire, où seront stockées temporairement, avant installation, une partie des éoliennes et les fondations. Je reviendrai sur les différents éléments constitutifs du parc. Ensuite, nous aurons à Port-Joinville et à Noirmoutier-en-l'Île, deux sites portuaires depuis lesquels la maintenance et l'exploitation de ce parc éolien seront assurées, avec des emplois qui seront créés directement sur ces ports de l'île d'Yeu et de Noirmoutier, emplois pérennes puisque ce seront 125 emplois qui seront répartis (deux tiers sur l'île d'Yeu et un tiers à Noirmoutier) et qui dureront toute la durée de vie du projet, donc au minimum 20 à 25 ans.

Un sujet qui est important aussi, c'est le raccordement, puisque, entre toutes les éoliennes, vous avez un câble électrique qui permet d'évacuer l'électricité produite et de la ramener au sein de la sous-station électrique que vous avez vue tout à l'heure dans le petit film. Une fois que toute l'électricité est amenée à cette sous-station électrique, il faut l'évacuer et la ramener vers le réseau de transport de l'électricité, qui est géré par RTE. Cette sous-station que vous avez ici à l'écran, le petit cube que vous voyez au milieu du rectangle représente la sous-station électrique et, à partir de cette sous-station, deux gros câbles vont partir et vont venir rejoindre le réseau RTE au poste de Soullans, que vous voyez également à l'écran. Il va falloir trouver le bon chemin pour ces deux câbles, que ce soit pour la partie maritime ou pour la partie terrestre. Ce choix-là n'est pas fait et il ne nous incombe pas directement : il incombe à RTE, qui a commencé à rencontrer les élus des communes concernées, puisque vous voyez, en bleu ombré sur la carte, les zones potentielles dans lesquelles le câble pourrait venir trouver son chemin sur la partie maritime et sur la voie terrestre pour venir se raccorder à Soullans. Le chemin n'est donc pas encore identifié, il y a un faisceau d'études qui est en cours de définition et ce n'est que l'année prochaine que RTE fera le choix final, bien sûr après avoir – je le répète, c'est important – travaillé en concertation et avec les élus et avec les associations environnementales pour trouver le chemin de moindre impact.

Revenons sur les éléments qui constituent ce parc éolien en mer. Le premier, ce sont ces 62 éoliennes, dont vous avez à l'écran les principales caractéristiques, à savoir une éolienne qui fera, en bout de pale, 210 m de haut et qui sera implantée sur des fonds qui vont de – 17 m à – 35 m : 210 m, ce sont effectivement des éoliennes de grande dimension, et c'est ce qui permet justement d'en mettre moins ; si on avait pris des éoliennes moins puissantes, moins grandes, il aurait fallu en mettre plus. On a donc eu aussi ce souci d'avoir un impact paysager moindre. Les fondations sont le socle sur lequel les éoliennes vont reposer. On a fait des études pendant la phase d'appel d'offres, études qui se sont poursuivies dès l'été dernier (des études géophysiques et des études géotechniques) pour connaître la nature précise des sols. À ce jour, notre choix se ferait – il faut parler au conditionnel, car ce projet n'est pas encore définitivement acté – avec des fondations jacket, telles que vous les voyez sur la deuxième petite vignette à l'écran : ce sont des fondations en treillis métallique qui présentent un intérêt important de laisser circuler l'eau et les sédiments ; l'impact environnemental est donc moindre avec ce type de fondations. On est en train de travailler sur les résultats des études géotechniques que nous avons faites et nous serons en capacité de confirmer ou non ce choix en juin 2016, à la fin de la phase de levée de risques. Je reviendrai sur cet élément de calendrier un petit peu plus tard mais, pour l'instant, ce serait ce type de fondations qui serait retenu.

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

La fameuse sous-station électrique dont je vous parlais, c'est là où convergent tous les câbles qui relient les éoliennes les unes avec les autres. Ce ne sont pas forcément celles-ci que l'on mettra – le design n'est pas encore finalisé –, mais c'est pour vous donner un ordre d'idée de ce que cela représente. STX, ce fleuron industriel régional basé à Saint-Nazaire, en a construit une l'année dernière et vient de se voir adresser une commande pour une prestation : c'est un sous-traitant potentiel avec lequel nous espérons pouvoir travailler pour cette sous-station et aussi ces fondations.

Enfin, les derniers éléments constitutifs, les câbles : entre les éoliennes, ce sont des câbles de 66 kV, qui seront posés sur le fond de la mer et non enfouis, pour un moindre impact mais aussi parce que les fonds marins sur lesquels on va construire ce parc éolien sont constitués de roches assez dures : pour limiter l'impact, on va poser les câbles et les recouvrir d'enrochement naturel de manière à éviter tout risque de croche par les engins de pêche. Cela a aussi été discuté avec les professionnels de la mer.

Le calendrier : ça va vite et, en même temps, c'est très long. Comme le précisait Monsieur ROUDIER tout à l'heure, nous sommes actuellement en phase de débat public, qui est une période extrêmement importante pour nous, porteurs de projet, parce que c'est la première fois que nous est donnée l'opportunité de rencontrer les citoyens. Comme je vous le précisais plus tôt, on a travaillé depuis 3 ans avec les élus, les associations, les usagers de la mer, mais on n'avait jamais eu l'opportunité jusqu'à ce moment-là de la vie du projet de rencontrer les citoyens. Il est primordial pour nous d'abord de venir faire de la pédagogie, de l'information, et aussi de nous faire une opinion sur l'idée et la perception que les citoyens du territoire vendéen et régional se font de ce projet. À l'issue du débat public et du compte rendu que la Commission particulière fera, nous, maître d'ouvrage, en janvier 2016, nous prendrons une position : est-ce que oui ou non, au vu de ce qu'on a entendu, de ce qui a été dit, on continue ce projet et comment on le continue ? Est-ce qu'on le continue sans rien changer ou est-ce qu'on l'amende de certaines des propositions qui ont été émises dans les réunions ? C'est pour ça que la participation des citoyens au débat public, que ce soit dans des salles ou à travers internet, est extrêmement importante parce qu'on se nourrit de ces échanges et tout n'est pas figé.

Depuis qu'on est lauréats, depuis juin 2014, on est en train de réaliser une étude d'impact environnemental qui est en fait le socle, le document vraiment maître de notre demande d'autorisation, puisque, jusque-là, on a juste obtenu l'autorisation de poursuivre les études, mais certainement pas de construire. Pour obtenir l'autorisation de construire ce parc éolien, il faut qu'on dépose une demande d'utilisation du domaine public maritime, puisqu'on va implanter des éoliennes et des fondations sur le fond de la mer et que le fond de la mer appartient à l'État. Il faut donc que l'État nous donne cette autorisation, premièrement, et qu'on obtienne une autorisation loi sur l'eau au titre du Code de l'environnement. Cette autorisation ne nous sera délivrée que si on a bien montré qu'on avait analysé l'état initial de l'environnement, qu'on avait décrit notre projet et étudié les impacts pressentis de ce projet sur l'environnement.

On parle de l'environnement, il s'agit de l'environnement biologique, l'environnement humain, l'environnement économique, l'environnement industriel et, en fonction des impacts qui sont attendus, pressentis, quelles sont les mesures que nous, maître d'ouvrage, nous nous engageons à mettre en œuvre pour soit supprimer ces impacts, quand on peut, soit les réduire, soit, quand on ne peut pas les réduire, les compenser ? Et c'est uniquement quand on aura fourni ces documents-là aux services de l'État – qu'on doit d'ailleurs rendre au plus tard en juillet 2017 – que, après une période d'instruction qui peut varier selon la célérité et le degré d'encombrement des services de l'État, on obtiendra, nous l'espérons, les autorisations en 2018. À partir de fin 2018, on signe les bons de commande, on prend la décision finale d'investissement – c'est là qu'on dit : feu vert, on y va –, on a les autorisations de l'État, les recours sont purgés – nous l'espérons – et on actionne les emprunts. On finance nous-mêmes, bien sûr, ce projet sur fonds propres, mais aussi avec de la dette auprès d'un pool bancaire avec lequel on travaille déjà.

La mise en service se ferait à partir de 2021, progressivement, parce que ça ne va pas se faire comme ça en 2 jours. La mise en service débiterait donc en 2021 et le cahier des charges de l'État nous impose que l'intégralité du parc fonctionne en 2023, pour une durée d'exploitation qui serait aujourd'hui de 20 à 25 ans, mais l'État est en train de changer certaines règles et pourrait octroyer des concessions d'autorisation du domaine public maritime qui vont jusqu'à 40 ans. Ça pourrait donc être prolongé. À l'issue de cette période d'exploitation, soit le parc produit l'électricité attendue, il est bien accepté par la population, les impacts ne sont pas finalement trop ennuyeux, que ce soit paysagèrement ou économiquement parlant, nous décidons de poursuivre l'exploitation et nous demandons un renouvellement de la concession ; soit il y a trop de problèmes et, à l'issue de cette première phase d'exploitation, en 2040, on démantèlera le

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

parc, ce qui veut dire qu'on le déconstruira. Je tiens à apporter une précision importante sur ce sujet du démantèlement, les fonds nécessaires, l'argent nécessaire à cette déconstruction du parc éolien, sont d'ores et déjà provisionnés par nous, Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, parce que c'est une obligation réglementaire : il n'est pas question que la déconstruction de ce projet, le jour où elle arrivera, soit à la charge de l'État et donc des citoyens. C'est donc au porteur de projet de provisionner avant même la construction du parc éolien cet argent pour le démanteler le jour où il faudra le faire.

Je vais repasser un par un ces enjeux, mais je vois que l'heure tourne. Il est bien évident que les enjeux liés à ce type de projet sont multiples et ceux sur lesquels nous portons notre attention depuis 3 ans déjà et pour encore les décennies, nous l'espérons, sont bien évidemment et en premier lieu l'environnement. L'État a choisi, et nous au sein de la zone qui nous a été donnée par l'État, de nous mettre en dehors de toute zone protégée : on n'est pas en zone Natura 2000, il n'y a pas de zone de protection spéciale oiseaux ou habitat sur ce site. D'autre part, une étude d'impact environnemental a été lancée, je le disais, dès avril 2014, avec des suivis ornithologiques, des suivis des mammifères marins, des prélèvements pour connaître un peu les espèces de petites bêtes qui habitent le fond de la mer, et nous assurer qu'on ne vienne pas détruire telle ou telle espèce. Comme je vous le disais, on doit analyser tous les impacts sur chacun des compartiments de cet environnement.

Le paysage est aussi un des sujets prépondérants de ce projet, parce que le paysage littoral est cher à tous et, bien évidemment, ce parc sera visible que ce soit de Noirmoutier, d'Yeu, voire même de Saint-Jean-de-Monts, pas forcément tous les jours, cela dépendra de la nébulosité, de l'ensoleillement, mais vous pourrez être amenés à le voir. On sait donc que c'est un paramètre important et on a souhaité, à travers les différentes simulations visuelles, les photomontages qu'on a réalisés, donner dès aujourd'hui la meilleure idée possible de ce que ce sera. Il y a des photomontages qui sont disponibles dans la salle, il y a aussi des carnets en format A3 de jour, de nuit, le matin, l'après-midi. On a fait à peu près une vingtaine de photomontages depuis différents sites en Vendée, et je vous invite à aller les consulter, soit sur le site internet de la Commission particulière, soit sur les cahiers qui sont à la sortie. Peut-être sont-ils aussi consultables dans la permanence de la Commission particulière à Saint-Hilaire-de-Riez. Vous avez aussi des grands panoramas de 3 m de large qui donnent une représentation, nous l'espérons, objective de ce que sera ce parc éolien.

Un autre enjeu est bien évidemment l'enjeu industriel et économique. On pense qu'un des facteurs d'acceptabilité de ce parc éolien est qu'il bénéficie au territoire vendéen et, bien sûr, à la région Pays de la Loire. Pour ça, on met un point d'honneur – Monsieur Roudier parlait tout à l'heure de valeurs, on a aussi des valeurs dans le développement de ce projet, au-delà de l'exemplarité de la transparence – à valoriser les entreprises vendéennes qui peuvent d'ores et déjà intervenir. Même si on n'est pas sûr de la production de série, même si on n'est pas encore en train de construire les éoliennes, pour toutes les études qu'on mène, on essaye de trouver des prestataires en Vendée, et on a déjà fait travailler plus d'une dizaine des sociétés, que ce soit un électricien pour brancher le radar qui analyse le vent, que ce soit un chantier naval aux Sables-d'Olonne pour réparer un bateau, une autre société qui est allée récupérer une de nos bouées qui s'était détachée de son corps-mort au large : c'est vraiment extrêmement important qu'il y ait dès maintenant des retombées économiques. Bien entendu, on incite aussi tous nos sous-traitants de rang 1 et de rang 2 à aller trouver des entreprises en Vendée et en région Pays de la Loire, si tant est, bien sûr, qu'elles soient compétentes et compétitives : on les aide pour ça et on s'appuie sur la Chambre de commerce et d'industrie de Vendée, Vendée Expansion et, plus largement, les services de développement économique de la région.

Un autre point aussi est le tourisme : on sait que la Vendée est le deuxième département touristique de la façade française ; ça représente un chiffre d'affaires très important, un nombre d'emplois aussi important et on a à cœur que ce projet vienne aussi apporter un petit élément de singularité supplémentaire à l'offre touristique qui existe déjà en Vendée. On a donc commencé, timidement mais on va monter en puissance, à travailler ce sujet-là pour voir comment valoriser ce parc éolien. Ça peut être des visites en mer, des expositions itinérantes, toutes les bonnes idées sont les bienvenues et, si vous en avez, je vous invite à entrer en contact avec moi ou à le faire savoir à vos élus avec lesquels nous travaillons étroitement.

Sur ce volet touristique, parce que c'est peut-être aussi une question que vous vous posez, quel est le retour d'expérience, que s'est-il passé à l'étranger suite à l'arrivée de ces parcs éoliens offshore ? Est-ce que l'activité touristique a souffert ou non ? Comment l'immobilier a-t-il évolué ? On a d'ores et déjà des retours d'expériences et des

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

informations sur ce sujet, qui montrent que, que ce soit au Danemark, en Allemagne ou au Royaume-Uni, l'arrivée des parcs éoliens offshore n'a pas généré de baisse de la fréquentation touristique. Les établissements hôteliers et les restaurateurs ont conservé leur activité, l'immobilier n'a pas non plus perdu de valeur, il y a même certaines villes qui ont connu un développement de l'immobilier parce que l'éolien offshore a amené un nouveau dynamisme économique. Il ne s'agit pas de ça ici, il y a tout ce qu'il faut, mais on veut être rassurants sur ce sujet et on viendra, s'il le faut, dans les mois et les années à venir, continuer à vous donner des informations sur ce sujet.

Dernier enjeu, c'est la pêche professionnelle. On sait que c'est un des pans de l'économie vendéenne, très emblématique et qui est cher aux yeux de tous, et il n'est pas question de déstabiliser, là encore, cette activité. On a donc travaillé depuis 3 ans avec les représentants de la pêche professionnelle pour nous mettre dans une zone qui soit la moins gênante possible. C'est pour ça qu'on n'utilise pas toute la zone de l'appel d'offres, c'est pour ça qu'on a respecté un alignement des éoliennes nord-ouest : sud-est pour que les pêcheurs puissent continuer, nous l'espérons, à aller mettre leurs casiers, leurs filets et leurs palangres. Et on va continuer de travailler avec eux pour que ce parc soit aussi, je ne vais pas dire « bénéfique », mais en tout cas le moins dommageable possible et aussi pour accompagner les professionnels de la pêche dans l'adaptation qu'ils vont avoir à faire pour travailler au sein de ce parc dans de bonnes conditions de sécurité. Si ce sujet de la pêche vous intéresse, comme le précisait Monsieur ROUDIER, il y a une réunion spécifique sur la pêche le 29 juillet, pêche et sécurité maritime, où on développera de façon plus approfondie ce sujet.

Je crois que j'en ai terminé. C'était la dernière diapositive, je ne sais pas si j'ai tenu le temps imparti.

### **Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts**

C'est super ! Je sais que vous êtes habituée au timing ayant participé à l'atelier et, ensuite, au débat public qui est passé à Saint-Jean. À ce propos, Président ROUDIER, quelles sont les dates qui restent ?

### **Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Il reste trois réunions : le 21 juillet, à partir de 19 h 30 à l'île d'Yeu, le 29 juillet, sur les mêmes horaires, à La Barre-de-Monts, avec les deux thématiques de la sécurité et de la pêche, et la réunion de clôture le 5 août à Saint-Hilaire-de-Riez, toujours à 19 h 30.

### **Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts**

Si vous voulez, si vous avez des questions, on peut consacrer quelques instants aux questions.

### **Monsieur GIRARD**

Est-ce que la pêche au casier sera permise à l'intérieur de la zone ?

### **Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier**

Malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui parce que c'est la Préfecture maritime, le Préfet maritime, qui statuera, qui décidera quels sont les usages qui sont autorisés, que ce soit pour la pêche ou pour la navigation de plaisance. Cette décision sera prise vraiment à la toute fin, juste avant la construction du parc éolien, c'est-à-dire, je pense, vers 2018, pas avant, et elle se basera sur l'avis de deux commissions nautiques, la grande commission nautique et la commission nautique locale, qui se réunissent régulièrement et qui sont constituées de représentants des activités maritimes pratiquées sur la zone. Pour vous donner déjà peut-être une idée – qui n'a pas valeur d'exemple, je tiens à le préciser, mais qui donne un ordre d'idée –, la commission nautique locale s'est réunie une première fois dans le cadre du projet de parc éolien en mer prévu au large de Saint-Nazaire. Ce parc n'est pas encore construit, sa

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

construction devrait débuter vers 2018, je pense, mais la commission locale nautique s'est déjà réunie et l'avis, en tout cas les positions émises dans cette commission nautique locale tendraient à autoriser la pratique des arts dormants, c'est-à-dire les engins de pêche que l'on pose et qu'on revient chercher après (casiers, filets et palangres). En revanche, les arts traînants (chaluts, dragues) sont pour l'instant estimés un peu délicats. Donc, a priori, ça semblerait possible, mais il est beaucoup trop tôt pour le dire et ce n'est pas de notre ressort.

### Intervenant 1

Est-ce que la commune de Saint-Jean-de-Monts est concernée par la traversée du câble sur Soullans ?

### Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je ne veux pas parler à la place de RTE, le réseau de transport d'électricité. Pour l'instant, le chemin n'est pas choisi, sauf si Monsieur le Maire a des informations plus récentes que les miennes. Le chemin n'est pas choisi, mais la commune de Saint-Jean-de-Monts pourrait être concernée. C'est la diapositive suivante, je crois. En fait, l'aire d'étude est comprise entre La Barre-de-Monts, la plage de la grande côte, et limitée par le pont et le pont d'Yeu au sud, où on vient se cogner à un sous-sol rocheux. Ça se situera entre les communes de La Barre, Notre-Dame et Saint-Jean-de-Monts. Mais, à ce jour, le chemin n'est pas connu.

### André RICOLLEAU, Maire de Saint-Jean-de-Monts

Absolument. Il y a des études en cours, comme vous l'avez dit, Madame FORGET. C'est vrai qu'entre le point d'atterrissage, quel que soit le lieu retenu, et Soullans, il y a de fortes chances pour que la traversée soit un peu sur Saint-Jean-de-Monts.

### Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Excusez-moi, si vous me permettez, Madame la Présidente, je voudrais apporter un complément d'information sur la pêche au casier, je n'y ai pas pensé tout à l'heure. Un élément important est aussi le retour d'expérience de ce qui se fait à l'étranger. En Angleterre, par exemple, la quasi-totalité des parcs éoliens est ouverte à la pêche, notamment la pêche au casier. On espère donc que ça influera positivement la décision du Préfet maritime.

### Intervenant 2

Merci pour votre présentation. Je m'inquiète des enjeux industriels. Quand on s'aperçoit de ce qui se passe à Flamanville avec l'EPR, j'ai quand même des inquiétudes par rapport aux activités et aux sous-traitants qui vont intervenir dans cette construction de parc éolien. Je pense qu'il faudra serrer de très près l'entreprise qui sera choisie. Merci.

### Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Si je peux me permettre d'apporter quelques éléments de réponse, on n'a pas choisi Adwen au hasard. On a fait un appel d'offres auprès des principaux turbiniéristes présents dans le marché de l'éolien offshore : il y a Siemens, il y a Vesta, qui sont très connus, et il y avait Areva. Areva a déjà des parcs éoliens en mer du Nord, en Allemagne, et présentait l'intérêt de nous offrir une éolienne plus puissante basée sur une technologie qui existe déjà, qui tourne déjà en mer du Nord et qui fait ses preuves. On a choisi un prestataire fiable. Bien entendu, on ne sait pas ce qui peut advenir, mais on est tout à fait confiants, de surcroît depuis que la partie offshore d'Areva a été enrichie lors de la fusion avec Gamesa, un

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

constructeur d'éoliennes terrestres mondialement connu et qui a 20 à 30 ans d'expérience dans l'implantation d'éoliennes.

Pour ce qui est des sous-traitants des sous-traitants, parce que ce n'est pas toujours facile, le travail d'identification des sous-traitants, qui est fait par Areva, a commencé dès aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que leur souhait est justement que ces sous-traitants passent tout le processus de qualification, de certification et qu'ils puissent être « testés » dans l'usine d'Adwen à Bremerhaven, pour construire des éoliennes de 5 MW qui vont aller équiper le parc Vikinger qu'Adwen doit construire avant le nôtre. Justement, tout ce processus de respect des délais, de respect des coûts, de respect de la qualité va pouvoir être testé dans le cadre des parcs éoliens en mer qui seront construits avant celui de la Vendée.

### **Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts**

Vous voilà rassuré ?

### **Intervenante 3**

Pouvez-vous nous donner rapidement des éléments sur les réactions que vous avez rencontrées ? Parce que, moi, par exemple, cette idée me panique totalement – je suis peut-être paniquée à tort –, notamment au point de vue environnemental et paysager. Qu'avez-vous eu comme réactions jusqu'à présent ?

### **Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier**

Peut-être que Monsieur le Président de la Commission particulière sera plus à même de vous donner un avis objectif.

### **Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Je vais me risquer à l'exercice. Un des charmes du débat public, c'est évidemment qu'on recueille des avis et des opinions très variés, c'est-à-dire que nous avons rencontré des participants enthousiastes, nous avons rencontré des participants résolument et, si j'osais, je dirais presque de façon un peu véhémement, opposés à ce type de projet, et d'autres qui ont en fait un avis plus mitigé.

Quels sont les points sensibles ? Un des points sensibles est incontestablement l'impact sur le paysage. Là-dessus, vous l'avez entendu, le maître d'ouvrage assume que ces engins seront visibles du littoral, même s'ils sont loin ; comme ils sont par ailleurs relativement grands et pour peu qu'il fasse beau, ce qui arrive quand même souvent ici, ils seront visibles. Après, il y a une dimension de perception esthétique qui comporte des facteurs à l'évidence individuels : nous n'avons les uns et les autres pas nécessairement la même conception ou la même sensibilité au beau et, sur ce point-là, il y a des opinions assez contrastées qui s'expriment.

Deuxième point de vigilance, qui n'est pas du rejet, mais bien de la vigilance, c'est l'identification d'abord, l'atténuation ensuite et le suivi de tout ce qui est impact sur le milieu naturel, notamment tout ce qui peut se passer à l'égard de la faune et de la flore en mer et de la faune aviaire. Sur ce point-là, les informations ou les données disponibles ne sont encore que partielles et c'est un élément qui aura à être suivi de très près.

À l'inverse, il y a des avis positifs qui s'expriment dans la mesure où, comme il a été dit, ce projet est présenté comme un projet industriel, avec une dimension de création d'activités et d'impact. Dernier point, il y a quelques éléments de débats sur la contribution que ce type de projet peut apporter à la politique énergétique et à la constitution de ce qu'on appelle le mix énergétique, c'est-à-dire la façon dont nous nous approvisionnons en énergie et singulièrement en électricité, certains considérant qu'il est dans les sens des évolutions de développer les énergies marines renouvelables, d'autres

## Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

considérant à l'inverse, pour illustrer quelques éléments de contraste, que la première priorité serait d'avoir des politiques affirmées de réduction de la consommation énergétique, mais l'un n'est pas complètement opposé à l'autre.

Voilà quelques indications sur des points du débat.

### Intervenante 4

Les éoliennes qui étaient construites étaient-elles construites en général plus loin ?

### Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Il y a de tout. Il y a par exemple des éoliennes qui sont construites à 3 km, par exemple au large du Danemark, de la côte et, au large de l'Allemagne, où on a des fonds sableux en pente très douce, on met les parcs éoliens à 50 ou 100 km. Mais on peut en discuter après si vous le souhaitez, Madame.

### Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts

Monsieur PERRODEAU, la dernière question brève, la réponse sera brève aussi.

### Monsieur PERRODEAU

Pourquoi avoir retenu Soullans pour le point de RTE, vu la distance qui sépare, on est obligé de traverser une partie du marais, donc là aussi, problème écologique.

### Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je ne pourrai pas vous donner une réponse aussi précise que celle que vous ferait RTE, puisque c'est à eux qu'incombe cette réponse, mais en fait c'est le point du réseau haute tension où il était possible de faire des travaux d'aménagement pour accueillir la production électrique du parc éolien. Si vous le souhaitez, vous pouvez poser la question sur le site internet de la Commission particulière et RTE y répondra de façon détaillée et précise, mieux que moi.

### Hélène SEGUIN, Présidente de l'Association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts

Et il y a de la documentation dans le hall, qui est à votre disposition.

Il me reste à vous remercier. Vous comprenez qu'on ait accepté d'avoir cette intervention parce que l'APH est très concernée par l'environnement, le cadre de vie. Je tiens à remercier le Président ROUDIER et Madame FORGET pour leur présentation. Je suis désolée d'avoir à bousculer un peu tout le monde, mais il aurait fallu qu'on commence la réunion avant 9 heures, mais, pour les horaires, tout était parti, c'était donc un peu trop tard quand on a été contactés pour modifier nos horaires.

Je vous remercie de votre participation. Il y a quelque chose qui nous attend dans la salle des Joselles, en bas. Monsieur le Maire me demande de transmettre, je crois qu'il y a de quoi se désaltérer.